



La Formation Professionnelle Initiale en France et en Allemagne

Structures, Acteurs et spécificités

Les Centres de Formation d'Apprentis (CFA)

Strasbourg



Colmar



Mulhouse



Éléments généraux :

- Nombre d'apprentis dont CFA des CCI
- Diplômes et titres
- Age de l'apprenti
- **Contrat d'apprentissage**

France

419.000
100.000

Tous les titres
RNCP niveau V à I

15 ans révolus et
moins de 26 ans

Contrat de travail
enregistré par une
chambre consulaire
(CDD, CDI)

Allemagne

1.600.000

Certifications
IHK, HWK ...

Pas de limite

Contrat de
travail



Qu'est-ce qu'un CFA (Centre de Formation d'Apprentis) :

Les CFA sont chargés de dispenser aux jeunes, sous contrat d'apprentissage, une formation générale associée à une formation technologique et pratique qui doit compléter la formation reçue en entreprise et qui doit s'articuler avec elle.



Les différents CFA

- Les CFA privés
- Les CFA consulaires
- Les CFA publics (Education Nationale)

L'organisation du CFA

- 
- L'organisme gestionnaire
 - Le Conseil de Perfectionnement
 - La Direction
 - Le contrôle pédagogique : assuré par l'EN

Le rôle du Conseil Régional

- Autorise l'ouverture d'un CFA
- Définit la carte scolaire et autorise l'ouverture/fermeture de sections d'apprentissage
- Cofinance les CFA
- Finance les déplacements des apprentis pour se rendre au CFA
- Peut mettre en place des aides :
 - pour les entreprises qui recrutent des apprentis
 - pour certaines actions menées par les CFA



Le financement des CFA :

Le CFA est créé et fonctionne dans le cadre d'une convention entre l'organisme gestionnaire et le Conseil Régional. Les financeurs sont :

- l'organisme gestionnaire
- Le Conseil Régional
- La Taxe d'Apprentissage
- Le paiement direct des formations par les organismes non soumis à la Taxe d'Apprentissage (Etat, Collectivités ...)



La Taxe d'Apprentissage (Réforme du 5 mars 2014) :

La Taxe d'Apprentissage est versée par les entreprises. Elle est fonction de la masse salariale.

La Taxe :

Alsace-Moselle

0,44 % Masse Salariale

Reversé aux Régions 56% minimum

Affecté aux CFA par les entreprises et collecteurs 44 % maximum

Restant France

0,68 % Masse Salariale

Hors quota : 23% (affecté à tout organisme agréé)

Quota : 77%

56% : Région

44% : affecté directement aux CFA

CSA (contribution supplémentaire à l'Apprentissage) :

- Entreprises >250 salariés
- Non respect du quota d'apprentis de 5% (2015)
- 0,05 à 0,3% masse salariale

Affectation de la Taxe d'Apprentissage


- Fonds directement reversés aux Régions
- Fonds à affecter :
 - Coût par apprentis
 - Solde :
 - ✓ Affectation par l'entreprise à un CFA
 - ✓ Fonds libres à affecter par le collecteur



Les formations proposées

- Tous les titres, diplômes, certifications inscrits au RNCP
- Proposer des formations qui répondent à un besoin des entreprises
- Taux de réussite aux examens, taux d'insertion
- Taux de rupture

Lien CFA/Entreprise (responsabilité du CFA)

- 
- Visite en amont du contrat
 - Réunions des tuteurs par section
 - Visite en entreprise 1 à 3/an suivant le type de formation
 - Document de liaison CFA-Entreprise

Notre vision de l'Apprentissage

- Sélection à l'entrée : motivation pour un métier
- Formation à la recherche d'emploi
- Accompagnement à la recherche d'une entreprise
- Relation et suivi école/entreprise-tuteur
- Évaluation du savoir-être
- Activités de sensibilisation à la culture générale



L'Apprentissage Transfrontalier

Permettre à un jeune alsacien de préparer un diplôme français en faisant la théorie dans un CFA français et la pratique dans une entreprise allemande du Bade Wurtemberg ou inversement pour un jeune allemand.

